



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Points 17 et 27 de l'ordre du jour

**La situation dans les territoires
occupés de l'Azerbaïdjan**

**Conflits prolongés dans la région
du groupe GUAM et leurs incidences
sur la paix, la sécurité et le développement**

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

**Lettre datée du 27 décembre 2006,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de l'appel lancé par le Congrès des minorités nationales d'Azerbaïdjan à l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, au Conseil de l'Europe, au Département d'État et au Congrès des États-Unis d'Amérique, au Parlement français et au Ministère des affaires étrangères et à la Douma d'État de la Fédération de Russie, concernant le « référendum constitutionnel » organisé par le régime militaire illégal installé dans la région occupée du Haut-Karabakh au sein de la République d'Azerbaïdjan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 17 et 27 de l'ordre du jour de sa soixante et unième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Agshin Mehdiyev



**Annexe à la lettre datée du 27 décembre 2006,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Appel lancé par le Congrès des minorités nationales
d'Azerbaïdjan à l'Organisation des Nations Unies,
à l'Organisation pour la sécurité et la coopération
en Europe, au Conseil de l'Europe, au Département d'État
et au Congrès des États-Unis d'Amérique, au Parlement français
et au Ministère des affaires étrangères et à la Douma d'État
de la Fédération de Russie**

Nous, participants au Congrès des minorités nationales d'Azerbaïdjan, faisons part de notre profonde indignation et de notre ferme protestation en ce qui concerne le « référendum constitutionnel » qui s'est tenu dans la région occupée du Haut-Karabakh au sein de la République d'Azerbaïdjan, le 10 décembre dernier. Il s'agit là d'une nouvelle provocation orchestrée par la République d'Arménie et le régime militaire d'occupation installé dans un territoire qui appartient légalement à l'Azerbaïdjan.

Les séparatistes ont délibérément manigancé cette opération méprisable, qui est contraire à la Constitution azerbaïdjanaise et aux normes et principes pertinents du droit international. C'est pourquoi le « référendum » n'aura aucune valeur juridique et sera d'emblée invalidé. Nous sommes convaincus que l'Arménie, reconnue officiellement dans son rôle d'État agresseur, ne parviendra pas cette fois à tromper la communauté internationale, qui est amplement informée de la politique monstrueuse de purification ethnique menée par cet État contre les populations de l'Azerbaïdjan. Du fait de cette politique, 20 % des territoires de notre république sont actuellement occupés et plus d'un million d'Azerbaïdjanais, de Russes, de Kurdes et de représentants d'autres nationalités sont devenus des réfugiés. En raison du génocide qu'elle perpète, l'Arménie est aujourd'hui devenue un État monoethnique, avec tout ce que cela suppose.

Durant des siècles, les représentants de nombreuses nations et nationalités ont vécu en Azerbaïdjan dans la paix et l'harmonie. Avec les Azerbaïdjanais de souche, ils ont partagé joies et peines, et ont pris les armes dans les temps difficiles pour défendre la liberté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, leur véritable patrie, n'hésitant pas à faire don de leur vie. Jouissant de l'autosuffisance, les minorités nationales ne se sont jamais senties lésées. Aujourd'hui, elles ont tous les droits des citoyens d'un État démocratique souverain et elles préservent et enrichissent la culture, la langue et les traditions qui leur sont propres. Il s'agit là du résultat de la politique nationale avisée menée avec constance par le Président Heydar Aliyev et brillamment poursuivie par son successeur, le Président Ilham Aliyev. Le Président de la République azerbaïdjanaise est le garant du respect des droits et des libertés de tous les citoyens de la République, indépendamment de leur nationalité et de leur religion.

La population d'origine arménienne, réinstallée il y a deux siècles dans la partie montagnaise du Karabakh, est constituée de citoyens azerbaïdjanais qui ont toujours joui des mêmes droits que tous les autres citoyens.

Le Haut-Karabakh disposait d'écoles, d'un théâtre et d'un établissement d'enseignement supérieur arméniens, et des Arméniens y occupaient des fonctions dirigeantes, y compris au sein du gouvernement.

Il semble cependant que certaines puissances aient eu intérêt à briser la paix et l'harmonie qui régnaient entre les peuples de l'Azerbaïdjan en semant la discorde.

Le Congrès des minorités nationales d'Azerbaïdjan saisit cette occasion pour manifester son appui aux efforts que l'Azerbaïdjan mène en vue de régler conformément au droit international le conflit qui l'oppose à l'Arménie au sujet du Haut-Karabakh. Le Président Ilham Aliyev a déclaré à plusieurs reprises qu'il était disposé à accorder au Haut-Karabakh l'autonomie la plus large à condition que l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan soit préservée. Toutefois, la politique et les actions que les nationalistes séparatistes mènent visent à faire échouer les pourparlers de paix, comme on l'a vu de façon évidente avec le « référendum constitutionnel ».

Les agissements de ceux qui s'efforcent de compromettre le processus de paix sont contraires aux normes et valeurs démocratiques, aux principes juridiques et aux droits de l'homme, universellement reconnus.

Le Congrès des minorités nationales d'Azerbaïdjan demande instamment à l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, au Conseil de l'Europe, au Département d'État et au Congrès des États-Unis d'Amérique, au Parlement français, au Ministère des affaires étrangères et à la Douma d'État de la Fédération de Russie, ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble, de condamner le « référendum » illégal, de ne pas prendre acte de son résultat et d'appuyer résolument les efforts visant à mettre fin au conflit tenace en préservant l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, de façon à assurer une paix et une stabilité durables dans la région.

Liste des participants au Congrès des minorités nationales d'Azerbaïdjan

Communauté russe d'Azerbaïdjan	(Signé) M. Zabeline
Centre national lesguien « Samour »	(Signé) M. Mouradaguayev
Communauté religieuse des juifs montagnards	(Signé) S. Ikhiilov
Communauté religieuse des juifs d'Europe	(Signé) G. Zelmanovitch
Centre culturel talych	(Signé) S. Assadoullayev
Communauté ukrainienne d'Azerbaïdjan	(Signé) A. Zarechny
Communauté tatare d'Azerbaïdjan	(Signé) E. Ilyazova
Association républicaine « Sodroujestvo »	(Signé) T. Kerimova
Centre culturel kurde « Ronakhi »	(Signé) K. Gassanov

Communauté géorgienne d'Azerbaïdjan	(Signé) R. Gvaladzé
Communauté des Inguiloy d'Azerbaïdjan	(Signé) S. Bouladjeva
Communauté grecque d'Azerbaïdjan « Argo »	(Signé) I. Pilidjev
Association culturelle nationale germanique « Vozrojdenye »	(Signé) A. Safarov
Association turque « Vetene »	(Signé) I. Bourkhanov

Bakou, le 14 décembre 2006
